

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA BATIE-NEUVE DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le quatorze septembre, à 18H30, le Conseil Municipal de LA BATIE-NEUVE, s'est réuni en session extraordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Maire – Joël BONNAFFOUX.

- Membres en exercice : 18
- Membres absents : 0
- Membres présents : 16
- Membres ayant donné pouvoir : 2
- Date de convocation : 7 septembre 2009

Présents: BONNAFFOUX Joël, ACHARD Liliane, BAILLE Juliette, BINET Marie Noëlle, BOISSET Benjamin, BONNET Jean-Pierre, BREARD Jean-Philippe, COLLETTE Paul, DE SANTINI Alain, DORE Maxime, DUBOS Alain, GOYET Alain, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine, THOMAS DE JOLY DE CABANOUX Nathalie, VALLANTIN Bernard.

Absents ayant donné pouvoir :

- SARRAZIN Sylvie, ayant donné pouvoir à DE SANTINI Alain
- ZANNA Philippe, ayant donné pouvoir à COLETTE Paul

A été élue secrétaire de séance : Mme SEIMANDO Mylène

Joël BONNAFFOUX commence ce conseil extraordinaire avec le souhait d'approfondir le sujet de la station d'épuration et de prendre une décision. Monsieur le Maire ajoute ensuite qu'il a rencontré le Maire de Gap et que celui-ci valide notre projet si l'on décide de se raccorder à Gap avec toutefois une contrainte de plus de 110 000 € par an si nous ne sommes pas aux normes. Le Maire de Gap a précisé que quel que soit le projet choisi, il sera de la compétence de la Communauté d'agglomération qui a pour échéance 2011 (si elle se fait).

Joël BONNAFFOUX précise qu'une communauté d'agglomération doit compter plus de 50 000 habitants, c'est pour cela que la ville de Gap s'associera avec les communes alentours.

Comme convenu lors du dernier conseil, les deux bureaux d'études ont été invités à cette séance. Seul le cabinet ENVEO est présent, la représentante du cabinet GINGER étant malade et n'ayant pas pu se faire remplacer.

Monsieur SOLA (ENVEO) nous présente le schéma pour tout le réseau d'assainissement et la séparation des eaux parasites.

Il commence par nous informer qu'il a pris connaissance de tous les réseaux existants en 2000-2001 avec une identification de tous les tronçons. Cette étude a permis de constater plusieurs problèmes:

- Beaucoup d'eaux pluviales vont dans les réseaux d'eaux usées, ce qui entraîne l'arrivée d'une trop grande quantité d'eau dans la station d'épuration. Les propriétaires devront faire les travaux nécessaires pour effectuer leur séparation s'il existe des doubles canalisations. Dans le cas contraire, aucune obligation ne pourra être exigée.

Pour la séparation des eaux pluviales dans le vieux village, Monsieur SOLA propose des déversoirs d'orage afin de limiter le débit à l'entrée de la station d'épuration.

- Trop de « chasses d'eau » qui autrefois servaient à nettoyer les canalisations. Celles-ci ne servent à rien quand le dénivelé est important, par contre pour les zones à faibles pentes, le nettoyage devra être effectué par l'équipe technique.

Monsieur SOLA précise que, quel que soit le choix (station roseau ou raccordement sur Gap) les travaux des réseaux sont nécessaires, mais pourraient être échelonnés si l'option station « roseaux » était retenue.

Marie-Noëlle BINET demande si des études de raccordement autre que Gap ont été envisagées (comme Chorges), Joël BONNAFFOUX rappelle qu'il avait proposé, durant son mandat de Président à la Communauté des Communes, une station intercommunale qui avait été refusée.

Paul COLLETTE demande à Monsieur SOLA quelle solution lui paraîtrait la plus appropriée. Celui-ci répond que le raccordement des terrains donnent leur accord pour le passage du réseau. Monsieur SOLA précise que cette éventualité avait été étudiée en 2002 pour le passage le long de la nationale où 3 postes de relevage étaient nécessaires. Ce

3

projet a du être abandonné car la commune de la Rochette refusait tout passage. Monsieur SOLA rappelle également que le raccordement sur Gap est soumis à un seuil de tolérance des eaux parasites (taux que nous ne connaissons pas) qui entraîne une amende d'environ 115 000 €/an si on le dépasse.

De plus, des terrains d'épandage pour les boues devront être fournis. Liliane ACHARD précise que des terrains, à cet effet, ont été demandés à la commune de Rambaud.

Après cet exposé, Monsieur SOLA quitte le Conseil.

Paul COLLETTE repose à nouveau la question de l'intérêt d'un raccordement sur Gap. Bernard VALLANTIN répond qu'il faut faire au mieux et le plus rapidement possible pour soulager la station d'épuration actuelle. Jean-Pierre BONNET rappelle que l'entretien régulier de la station, au vue de sa vétusté, génère un coût élevé. De plus Jean-Pierre BONNET souligne que si l'on opte pour le raccordement sur Gap, tout les dossiers de demandes de subventions sont à refaire (1 an voir plus). De plus, les subventions seraient divisées par deux, en effet la responsable de l'agence de l'eau contactée par

téléphone a précisé que les subventions seraient de 15 % de la part du Conseil Général et de 15 % de l'agence de l'eau au lieu de 30 et 30%.

Alain GOYET demande qui serait tenu pour responsable si des dégats des eaux consécutifs aux travaux abîmaient les ponts SNCF, Joël BONNAFFOUX répond que nous avons l'accord de passage de la SNCF et que les entreprises seront responsables et assurées.

Maxime DORE demande pour combien d'habitants est prévue la station roseaux. Monsieur le Maire répond que celle-ci est prévue pour 2500 habitants mais qu'actuellement seulement 1200 sont raccordés puisque la commune compte un grand nombre de fosses septiques individuelles. D'ailleurs Alain DE SANTINI rappelle qu'une loi exige un contrôle de celles-ci, depuis janvier 2009.

Marie-Noëlle BINET demande si un emprunt sur 20 ans au lieu de 30 serait envisageable. Alain DE SANTINI répond que l'on n'a pas d'autres solutions qu'un prêt.

Alain DUBOS demande qui prendra en charge le demi-emploi si l'on rentre dans la communauté d'agglomération. Alain DE SANTINI répond que celle-ci prendra en

4

charge (1/2 emploi + emprunt), y compris l'éventualité de se raccorder sur Gap à partir de la station roseaux, dans un avenir lointain.

Monsieur le Maire souhaite qu'une décision soit arrêtée le plus tôt possible, il propose donc de lancer les appels d'offres pour la station roseaux, sachant que nous avons 2 mois pour nous rétracter. Jean-Pierre BONNET va lancer les appels d'offre et souligne qu'il va continuer son étude pour le raccordement sur Gap.

Délibérations:

- 1/ Consultation pour la désignation d'un coordinateur « sécurité et protection de la santé (SPS) » pour le chantier de la station d'épuration. Le conseil approuve à l'unanimité.
- 2/ Consultation pour la désignation d'un contrôleur technique (CT) de chantier de la station d'épuration. Le conseil approuve à l'unanimité.
- 3/ Demande de subvention complémentaire (concernant le surcoût de 400 000 €). Le conseil approuve à l'unanimité.
- 4/ La délibération concernant la mise en place du comité de pilotage pour la construction de la station d'épuration est reportée.
- 5/ Monsieur le Maire propose l'achat du terrain de Monsieur EBRARD, à côté de la station d'épuration, à 3 € le m². Le conseil approuve à l'unanimité.

Questions diverses:

Alain DE SANTINI informe le conseil que Madame la Préfète a envoyé un courrier concernant les lots de la « Petite Prairie » qui explique que le projet de faire 4 lots n'est pas conforme. La Mairie a donc obligation de déposer un permis de lotir sur la totalité de la parcelle.

5

Alain DE SANTINI rappelle que le cabinet ESTRANGIN a été choisi pour la révision du PLU et souhaite que Monsieur DOMENI (DDE) intervienne plus souvent pour nous conseiller sur cette modification.

Au niveau des Césaris, Joël BONNAFFOUX souligne qu'il est difficile de délivrer un CU à cause de l'assainissement. La vente des lots est donc mise en « Stand-by », sauf un terrain que l'on peut détacher.

La séance est levée à 20h15.

Monsieur le Maire
Joël BONNAFFOUX

La secrétaire
Mylène SEIMANDO